

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Budget Primitif pour l'exercice 2014 - Rapport général

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2014, dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 18 novembre dernier.

BUDGET GÉNÉRAL – ÉQUILIBRES GÉNÉRAUX DU BP 2014

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau-Boudronnée.

Pour l'année 2014, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 286 121 944 euros, contre 284 280 780 € au BP 2013, soit +0,65%.
- en mouvements réels : 265 860 109 €, contre 264 779 712 € au BP 2013, soit +0,41%.

Les évolutions, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2013	BP 2014	%	BP 2013	BP 2014	%
Fonctionnement	210,74	215,93	+2,46	226,68	232,84	+2,72
Investissement	54,04	49,93	-7,6	38,1	33,02	-0,13
TOTAL	264,78	265,86	+0,41	264,78	265,86	+0,41

Les points majeurs de l'équilibre financier pour 2014 sont les suivants :

- **une maîtrise de la capacité d'autofinancement** : malgré le contexte difficile d'élaboration du budget 2014, avec notamment une baisse accélérée des dotations et compensations de l'Etat, les équilibres du budget général permettent d'améliorer l'épargne brute de 1,3 M€ ;
- **un budget qui assure la poursuite des objectifs et actions prioritaires de la Municipalité** : avec le maintien du soutien au secteur associatif et l'engagement pour la réussite éducative, avec la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires et le développement de l'offre de garde pour la petite enfance ;
- **un volume d'investissement assurant la poursuite des grandes opérations** : le budget 2014 dégage une capacité d'investissement de 37,2 M€, auxquels s'ajoutent 2 M€ de participations à l'aménageur pour le financement des opérations d'urbanisme, soit un niveau équivalent au BP 2012 malgré la forte baisse des cofinancements ;
- **la poursuite du désendettement** : les équilibres du budget primitif 2014 permettent de dégager une capacité de désendettement supplémentaire de 1,2 M€.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal pour 2014 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 274 225 464 euros, contre 277 179 008 euros au BP 2013, soit une diminution de 1,07 %
- en mouvements réels : 257 655 329 €, contre 259 023 806 € au BP 2013, soit - 0,53%.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2013	BP 2014	%	BP 2013	BP 2014	%
Fonctionnement	206,41	211,43	+2,43	221,16	224,90	+1,69
Investissement	52,61	46,22	-12,15	37,86	32,75	-13,49
TOTAL	259,02	257,65	-0,53	259,02	257,65	-0,53

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2014 à 211 430 796 euros, soit +2,43% par rapport au BP 2013.

Elles se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2014	Rappel BP 2013	%
Charges à caractère général	48,97	45,99	+6,47%
Charges de personnel	116,89	115,5	+1,20%
Autres charges de gestion courante	29,14	28,54	+2,10%
Charges financières	7,37	7,74	-4,78%
Charges exceptionnelles	8,02	8,01	+0,12%
Divers	1,04	0,63	+65,08%
TOTAL	211,43	206,41	+2,43%

↘ **Les charges à caractère général (chapitre 011)** s'établissent à 48 965 728 euros, en progression de 6,47% par rapport au BP 2013.

Sur ce chapitre, certains postes importants sont maîtrisés malgré des facteurs de hausse sur les prix : c'est le cas par exemple des charges de maintenance (+1,34%), et des consommations énergétiques (+1,6% par rapport au BP 2013, 10,14 M€ pour 2014).

D'autres postes sont en baisse, témoignant des efforts de rationalisation de la gestion et des achats, avec par exemple -7% pour les fournitures administratives, -12% pour les frais d'affranchissement, -0,45% pour les frais de télécommunications, -1,17% pour les catalogues et imprimés.

En revanche, certains postes ou actions nouvelles expliquent l'augmentation rapide de ce chapitre : ainsi, le budget 2014 prévoit les crédits relatifs au loyer (900 000 €) et au remboursement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (100 000 €) du bâtiment situé 11, rue de l'Hôpital qui a permis de regrouper sur un seul et même site plusieurs services municipaux.

La poursuite des actions en matière de réussite éducative explique de manière significative cette augmentation, avec par exemple l'évolution des dépenses d'alimentation (+ 4,71% par rapport au BP 2013, soit + 138 000 €), sous l'effet de la croissance continue de la fréquentation des restaurants scolaires. Le poste des achats de prestations de service (+ 10,31 % par rapport au BP 2013, soit +1 170 000 €) intègre, en particulier, les dépenses relatives aux activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en année pleine (interventions des associations, partenariat avec l'USEP, études surveillées, etc.) ainsi que la poursuite de l'effort de la Ville en direction de la petite enfance avec l'achat de 50 places à la Croix Rouge Française pour l'ouverture de la crèche Févret (252 520 €) et la reprise de la gestion de la halte-garderie du Parc à compter de septembre 2014 (33 500 €).

↘ **Les charges de personnel (chapitre 012)** s'élèvent à 116 887 560 euros, soit + 1,2% par rapport au BP 2013, en intégrant, notamment, :

- l'impact de la hausse de la cotisation CNRACL
- différentes mesures catégorielles : reclassement des agents des catégories B et C, revalorisation du complément de régime indemnitaire pour les bas salaires
- l'organisation des élections municipales et européennes.

↘ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont de 29 139 825 euros pour 2014, soit + 2,12% par rapport au BP 2013. Ce chapitre budgétaire regroupe essentiellement les subventions et participations versées par la Ville.

Les principaux postes sont les suivants.

- Les subventions aux budgets annexes : 1 851 780 euros en 2014 contre 1 662 886 euros au BP 2013 dont 576 700 € pour la participation au budget annexe de l'Auditorium (504 476 € en 2013) et 1 275 080 € pour la participation au budget annexe du stationnement (1 158 410 € en 2013).
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale est stable par rapport au BP 2013 à 8 232 125 €
- La participation à l'Etablissement Public Communal de Personnes Agées passe de 757 000 € en 2013 à 948 000 € au budget 2014.
- La participation à la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des centres sociaux est stable par rapport au BP 2013, à 1,3 M€
- La participation à l'Office de Tourisme s'établit à 1 528 000 € même montant qu'au BP 2013

- Les crédits destinés au monde associatif s'établissent à 11,66 M€ pour 2014, soit une progression de 302 000 € qui s'explique principalement par la prise en compte de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Tennis Club Dijonnais (182 000 €) et le fonctionnement du pôle jeune public La Minoterie (70 000 € pour l'association L'Artifice).

∟ Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 7 366 000 euros contre 7 742 500 euros au BP 2013 sous l'effet de la poursuite de la baisse de l'encours et d'un recours toujours limité aux outils de trésorerie.

∟ Les charges exceptionnelles sont de 8 028 183 euros. Elles comprennent essentiellement :

- la subvention à la Régie de l'Opéra : 6,9 M€ stable par rapport au BP 2013,
- la subvention à la Régie de la Vapeur, qui s'établit à 660 000 €, stable par rapport au BP 2013,
- les bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur pour 148 000 euros.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2014 à 224 904 531 euros, soit +1,69 % par rapport au BP 2013.

Elles se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2014	Rappel BP 2013	%
Produits des services et du domaine	12,43	11,64	+6,79%
Impôts et taxes	151,65	146,83	+3,28%
Dotations et subventions	52,65	54,36	-3,15%
Autres produits de gestion courante	7,05	7,10	-0,70%
Produits exceptionnels et divers	1,12	1,23	-8,94%
TOTAL	224,9	221,16	+1,69%

∟ Les produits des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 12 433 413 euros, en progression de 6,97% par rapport à 2013 avec les principaux éléments suivants :

- la progression des redevances issues des services périscolaires, du fait d'une fréquentation plus importante, en particulier en lien avec l'accueil supplémentaire du mercredi matin et la garde du mercredi midi en période scolaire (+ 569 500 € pour 2014), et de la restauration scolaire (+ 88 850 € en 2014),
- le remboursement par le Grand Dijon, à compter de 2014, des prestations réalisées par la Ville pour l'entretien du stade Gaston Gérard (325 000 €)

∟ Les impôts et taxes (chapitre 73) sont anticipés à 151 652 492 euros, contre 146 834 622 euros au BP 2013 avec les principaux postes suivants :

- les contributions directes : le produit attendu est de 100 873 000 euros (97 280 000 euros au BP 2013) et intègre une hypothèse d'évolution des taux d'imposition inférieure ou égale à l'inflation, conformément à l'engagement municipal ;
- les contributions du Grand Dijon s'élèvent à 35 975 792 euros, composées de l'attribution de compensation pour 28,65 M€ et de la dotation de solidarité communautaire pour 7,32 M€, soit des montants identiques à 2013 ;
- concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions sont les suivantes :
 - le produit de la taxe sur l'électricité est prévu à 2 750 000 euros, contre 2 500 000 euros au BP 2013 au vu des réalisations 2013 ;
 - le produit de la taxe de séjour est anticipé en hausse de 50 000 € (600 000 € en 2013, 650 000 € en 2014) ;
 - les droits de mutation sont prévus en progression sensible, au vu des réalisations de 2013 : 5 800 000 € dans ce projet de budget contre 5 100 000 € au BP 2013.

↳ **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont prévues pour 2014 à 52 644 976 euros, en baisse de 3,15% par rapport au BP 2013.

- **Les dotations et compensations de l'Etat** sont globalement anticipées à 39,03 M€, en baisse de 2 314 000 €, soit 5,6 %, par rapport au BP 2013. La DGF (dotation forfaitaire, DSU et DNP) est prévue à 34 876 839 euros, soit une diminution de 1 747 008 euros par rapport au BP 2013, ce qui constitue la traduction de la participation de la Ville à l'effort de redressement des finances publiques au côté des autres collectivités territoriales.

Les compensation fiscales sont, quant à elles, prévues en baisse de 530 000 €

- **Les co-financements reçus** (subventions de fonctionnement reçues de l'État, de la Région, du Département, du Grand Dijon, de l'Europe, de la Caisse d'Allocations Familiales...) s'établissent à 13,61 M€ contre 13,01 M€ au BP 2013 : cette progression de 4,61 % résulte principalement des financements reçus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de la part du fonds d'amorçage gouvernemental (333 400 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales (265 000 €). Ces co-financements intègrent également la participation reçue de l'État en année pleine au titre des 30 emplois avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi à hauteur de 407 000 €

↳ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont de 7 050 350 euros, contre 7 099 961 euros au BP 2013. Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 629 100 €, et les redevances des délégataires, qui progressent de 5,05% sous l'effet des indexations contractuelles des redevances pour s'établir à 6,12 M€.

↳ **Les produits exceptionnels et divers** s'élèvent à 1 123 300 € (1 231 136 € au BP 2013) composés principalement des atténuations de charges (remboursements sur charges de personnel) pour 340 200 € et de produits exceptionnels pour 683 100 €, qui intègrent des ventes de certificats d'économie d'énergie pour 300 000 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2014 à 46 224 533 euros, se décomposant de la manière suivante :

En M €	BP 2014	Rappel BP 2013
Dépenses d'équipement	36,27	45,27
dont acquisitions d'immobilisations	13,85	15,52
dont travaux en cours	17,55	22,95
dont subventions d'équipement	4,87	6,8
Dépenses financières	9,95	7,34
dont amortissement de la dette	7,72	7,31
dont immobilisations financières et divers	2,23	0,03
TOTAL	46,22	52,61

➤ **Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 36 262 633 euros (45,18 M€ au BP 2013).

Il faut également prendre en compte **2 M€ d'avances** à verser à la SPLAAD, inscrites au chapitre 27, pour le financement des opérations d'aménagement urbain.

Les grands axes du programme d'investissement sont les suivants.

- **Aménagement urbain : 9,5 M€** : dont 5,5 M€ pour le renouvellement urbain de la fontaine d'Ouche, 1,3 M€ pour le renouvellement urbain des Grésilles, 2 M€ d'avances à la SPLAAD pour les opérations de l'Arsenal et du quai des Carrières Blanches, et 410 K€ pour les études d'urbanisme.

- **Amélioration du cadre de vie : 5,98 M€** : dont 2,2 M€ pour la modernisation de l'éclairage public, 1 M€ pour l'entretien et les travaux neufs concernant les espaces verts, et 2,7 M€ pour les travaux d'entretien et de rénovation de la voirie.

- **Action foncière : 4,9 M€** : dont 2 827 000 € affectés à l'opération Passage Jean Jaurès (montant identique en recettes) et 1,5 M€ pour l'exercice du droit de préemption.

Les principales opérations et priorités d'investissement pour 2014 sont les suivantes .

- **Culture : 3,5 M€** : dont 1,7 M€ pour les travaux et études dans le cadre de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, 600 K€ pour la relocalisation de l'espace autogéré des Tanneries et 395 K€ pour la rénovation des équipements techniques du Planétarium.

- **Réussite éducative : 3,2 M€** : dont :

- ↑ 1 200 000 € pour la fin de l'opération d'extension du groupe scolaire Montmuzard
- ↑ 325 000 € pour l'isolation des façades au groupe scolaire Mansart
- ↑ 300 000 € pour la réfection de l'étanchéité de la toiture au groupe scolaire Petit Bernard
- ↑ 150 000 € pour des travaux de gros entretien à la cuisine centrale
- ↑ 150 000 € pour les études liées à la reconstruction du restaurant au groupe scolaire Colombière

- **Maîtrise de l'énergie : 1,6 M€** pour les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux, dont 300 000 € destinés à l'installation d'une chaufferie par géothermie au Muséum-Jardin des Sciences et 130 000 € pour un dispositif solaire de production d'eau chaude sanitaire à la cuisine centrale.

Sont en outre prévus :

- 2,4 M€ pour les travaux de sécurité et de rénovation sur les bâtiments municipaux, dont la rénovation de la salle de Flore et la requalification de la salle des Actes en équipement recevant du public (ERP)
- 650 K€ de crédits dédiés à l'amélioration des conditions de travail des agents
- 530 K€ pour les travaux d'entretien et de rénovation sur les équipements sportifs
- 500 K€ pour la rénovation des cuisines du Parc des Expositions
- 322 K€ pour les budgets des conseils de quartier.

➤ L'amortissement de la dette s'élève à 7,72 M €, contre 7,31 M€ au BP 2013.

B) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2013 s'élèvent à 32 750 798 euros. Leur répartition est la suivante

En M €	BP 2014	Rappel BP 2013
Dotations et fonds propres	8,6	6,8
Subventions d'investissement	6,26	10,63
Produit des cessions	8,68	14,52
Produit des emprunts	6,74	5,69
Immobilisations financières	2,37	0,07
Divers	0,10	0,15
TOTAL	32,75	37,86

↘ **Les dotations et fonds propres (chapitre 10)** s'établissent à 8 600 000 euros, contre 6 800 000 euros en 2013, et se composent des éléments suivants :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 5 000 000 € (contre 4 M€ au BP 2013 : effet du volume d'investissement 2013 et de la revalorisation du taux de TVA en 2014)
- le versement pour dépassement du Plafond Légal de Densité : 600 000 euros
- la Taxe d'aménagement et le solde de la Taxe Locale d'Equipement : 3 000 000 € (1,8 M€ au BP 2013 : effet de rattrapage attendu en 2014 de l'important retard d'encaissement pris par les services de l'Etat).

↳ **Les subventions d'investissement (chapitre 13)** sont de 6 262 386 euros, contre 10 634 950 euros au BP 2013.

- les co-financements attendus apparaissent en forte baisse, passant de 8,63 M€ au BP 2013 à 4,81 M€ au BP 2014, ce qui traduit l'arrivée à échéance des contractualisations mises en place avec les principaux partenaires de la Ville : 1,15 M€ de l'Etat, 0,63 M€ de la Région, 1,21 M€ du Département, 0,80 M€ du Grand Dijon et 1,02 M€ d'autres financeurs (ADEME, mécénat, etc.).

Les principales opérations bénéficiant d'un co-financement sont les suivantes :

- la rénovation du Musée des Beaux-Arts pour 1 517 500 €
- la relocalisation de l'espace autogéré des Tanneries rue des Ateliers pour 210 000 €,
- la rénovation du Parc des Expositions pour 750 000 €,
- l'ANRU de la Fontaine d'Ouche pour 795 000 €

- En outre, le produit des amendes de police est anticipé à 1 450 000 euros en tenant compte du nombre d'amendes en diminution sur l'année 2012 et d'une stabilité de la valeur du point qui participe au calcul de cette recette.

↳ **Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024)** sont de 8,7 M€ euros, dont 4,1 M€ au titre de la gestion active du patrimoine municipal, 2,077 M€ de rétrocessions de terrains portés par l'EPFL et 1,5 M€ de rétrocessions après préemption.

↳ **Les emprunts et dettes** (chapitre 16) s'élèvent à 6 740 578 euros.

Compte tenu des remboursements en capital prévus en dépenses, cela aboutit donc à une baisse prévisionnelle de l'encours de dette de 980 000 €.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le budget annexe du stationnement pour 2014 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 5 908 580 euros, contre 5 808 260 euros au BP 2013, soit +1,74%,
- en mouvements réels : 4 826 580 euros, contre 4 743 060 € au BP 2013, soit une augmentation de 1,76 %.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2013	BP 2014	%	BP 2013	BP 2014	%
Fonctionnement	3 674 360	3 769 580	+2,59%	4 625 960	4 651 580	+0,55%
Investissement	1 068 700	1 057 000	-1,09%	117 100	175 000	+49,4%
TOTAL	4 743 060	4 826 580	+1,76%	4 743 060	4 826 580	+1,76%

Sur ce budget annexe, la progression des charges locatives (principalement les charges de copropriété du parking Dauphine), des cotisations de taxes foncières sur les propriétés bâties (+ 13 100 € par rapport au BP 2013) ainsi que des charges financières (+ 58 000 € par rapport au BP 2013), entraînent une majoration de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (+ 116 670 € par rapport à 2013), les droits de stationnement s'établissant à 3 300 000 € après 3 386 900 € au BP 2013.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont de 837 000 € : 500 000 € sont prévus pour le remplacement de l'ascenseur au parking Darcy, 50 000 € pour la prise en compte d'asservissement par le système de détection incendie au parking Darcy, 40 000 € consacrés à la mise aux normes d'ascenseurs et 30 000 € pour le remplacement de moteurs de ventilation dans divers parkings, 35 000 € affectés au système d'alarme incendie dans les parkings Malraux et Condorcet et 30 000 € pour le remplacement du système d'éclairage de secours au parking Tivoli.

Ce programme d'investissement est financé par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et par emprunt nouveau pour 175 000 € alors que l'amortissement du capital de la dette s'établit à 220 000 €.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le budget annexe de l'Auditorium pour 2014 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 1 306 900 euros, contre 1 265 402 euros au BP 2013,
- en mouvements réels : 1 043 200 euros, contre 1 003 476 € au BP 2013.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2013	BP 2014	%	BP 2013	BP 2014	%
Fonctionnement	645 750	716 700	+10,99%	890 476	963 200	+8,17%
Investissement	357 726	326 500	-8,73%	113 000	80 000	-29,2%
TOTAL	1 003 476	1 043 200	+3,96%	1 003 476	1 043 200	+3,96%

La progression des dépenses réelles de fonctionnement repose principalement sur les charges financières (+ 90 000 € par rapport au BP 2013) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (+7 800 €). Les dépenses liées à la maintenance de l'équipement diminuent, quant à elles, de 14 800 € et, contrairement au BP 2013, il n'est pas nécessaire d'inscrire un crédit pour solder un contentieux lié à la construction du bâtiment.

Les recettes de fonctionnement sont composées du loyer versé par la Régie de l'Opéra (370 000 €), des remboursements de charges par la Régie (16 500 €), et de la subvention d'équilibre du budget principal, qui s'établit à 576 700 euros en 2014 (504 476 euros au BP 2013).

Sur la section d'investissement, un crédit de 80 000 € est inscrit pour permettre le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur. L'amortissement de la dette s'établit à 245 000 euros, et l'équilibre du budget est établi avec l'inscription d'un emprunt de 80 000 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU-BOUDRONNÉE

Ce budget annexe pour 2014 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 4 680 000 euros contre 28 110 euros au BP 2013,
- en mouvements réels : 2 335 000 euros contre 9 370 euros au BP 2013.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2013	BP 2014	%	BP 2013	BP 2014	%
Fonctionnement	9 370	10 000	+6,72%	0	2 325 000	NS
Investissement	0	2 325 000	NS	9 370	10 000	+6,72%
TOTAL	9 370	2 335 000	NS	9 370	2 335 000	NS

A côté des dépenses habituelles relatives aux honoraires (2 500 €), aux primes d'assurances (1 500 €) et aux cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties (6 000 €), le budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée comprend, au titre de 2014, les crédits liés à la poursuite de la vente des droits à bâtir à hauteur de 2 325 000 €. Concrètement, le budget annexe prévoit une recette de fonctionnement de 2 325 000 € et une dépense d'investissement pour le remboursement de l'avance consentie par le budget principal.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2014, le 18 novembre 2013, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

2 - adopter le budget primitif de l'exercice 2014 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;

3 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité:

pour : 46

contre : 9